

*Travaux publics—Loi*

**M. Stewart:** Tout d'abord, monsieur le président, permettez-moi de dire que je devais intervenir plus tôt dans la discussion du projet de loi. Mais comme il a été renvoyé au comité plénier, je n'ai pas vu ensuite la nécessité de faire perdre son temps à la Chambre, puisque nous sommes à peu près d'accord.

J'estime que les préoccupations du député sont justifiées, et qu'elles sont partagées par tous les partis. Je voudrais tout d'abord l'informer que le ministre a eu un empêchement aujourd'hui. Il a une conférence de presse, une réunion et une consultation à Québec, et ne pouvait donc pas être ici en même temps. Je tiens à faire remarquer au député que ce dont il parle, ce sont des péchés passés. Et je lui donne l'assurance qu'ils ne se répéteront plus. Ce n'est pas là le mandat que nous a donné la population canadienne. A ce portefeuille nous avons un bon ministre, un ministre expérimenté, qui est vraiment heureux de collaborer avec le vérificateur général.

En ce qui concerne la location-achat, j'ajouterai que le vérificateur général bien sûr a dit ce qu'il pensait de la location-achat et ce n'est pas moi que le contredirai. Mais il faut bien reconnaître que lorsque le financement public n'est pas possible ou préférable, il est certain que la location-achat évite des frais à l'État, donc en fin de compte aux contribuables. J'ai ici, monsieur le président, un contrat de location-achat des immeubles Esplanade Laurier et C.D. Howe, dont le montant est d'environ \$24,668,890. La location en 1983-1984 de locaux du même genre à Ottawa aurait coûté \$45,119,760. Dans ce cas-là le gouvernement a donc économisé \$20,450,870.

Ces achats ne sont pas toujours mauvais. Il y a des avantages, bien sûr, à payer un loyer fixe pendant 35 ans, avec possibilité de variation à la hausse ou à la baisse tous les cinq ans seulement. Les frais d'exploitation et de gestion sont également fixes. L'État finira par devenir propriétaire, et il est juge de la qualité de l'immeuble, ce qui garantit le respect du cahier des charges.

A titre d'information, monsieur le président, je dirai au député que dans chaque cas, une analyse compare les avantages respectifs de la location-vente, de la location et du financement par l'État d'une construction neuve. Ces analyses sont communiquées au Conseil du Trésor. Permettez-moi d'assurer au député que le ministre va collaborer étroitement avec le Conseil du Trésor pour faire en sorte que les changements qu'il désire comme nous tous seront apportés, et que les anomalies passées vont être supprimées à la satisfaction de tout le monde. Je crois pouvoir vous assurer, monsieur le président, que tous les projets de location-achat seront traités de la façon la plus efficace par les services du Conseil du Trésor et du ministre.

• (1130)

**M. Fennell:** Monsieur le président, j'ai demandé au leader parlementaire si je ne pourrais pas intervenir pendant deux ou trois minutes dans le débat du projet de loi parce que je me suis opposé durant deux ans à l'adoption du projet de loi C-91, le prédécesseur de la mesure à l'étude. Je tenais à intervenir pour expliquer que je m'y suis opposé parce qu'il n'y était pas prévu, comme ce l'est maintenant au paragraphe 1(4) de la mesure à l'étude, que la prestation de services ou la réalisation de travaux portant sur les biens visés à l'alinéa (3)b) était subordonnée au consentement du propriétaire de ces biens. Je

voulais faire valoir ce qu'accomplissait notre gouvernement pour protéger les Canadiens. Le projet de loi doit en effet garantir aux Canadiens qu'on ne se livrera pas à des travaux sur leur propriété sans leur permission. Il s'agit d'un changement important.

Je voudrais également profiter de l'occasion pour faire une recommandation au gouvernement. Elle découle de celle que le vérificateur général a faite dans son rapport au sujet des contrats de location-achat et que le député du NPD a rappelée. J'aimerais que le gouvernement songe à utiliser son propre financement chaque fois que possible dans les cas de location-achat. Il en coûte en moyenne au gouvernement 2 p. 100 de moins qu'au secteur privé pour emprunter de l'argent. Si le gouvernement est lié par un contrat de location-achat de 35 ans, il devrait utiliser son propre financement. Le vérificateur général le signale très clairement dans son rapport. Je vois le représentant des Travaux publics qui hoche la tête. Il hochera la tête sûrement encore davantage à mesure que nous examinerons les comptes publics avec lui. J'aimerais cependant qu'on se penche sur cette recommandation afin de pouvoir faire bénéficier les contribuables canadiens de la moindre économie qu'on pourrait réaliser à cet égard.

**M. Taylor:** Monsieur le président, j'ai récemment pris le temps de visiter l'une des tours du complexe de Petro-Canada à Calgary. J'y ai vu fonctionner un système de courrier très moderne dont les petits trains s'arrêtent à chaque bureau pour recueillir le courrier et l'apporter à un service central. Cela ferait honneur à ce que Poste Canada a jamais pu tenter de mieux. J'ai également été impressionné par le gymnase qui constituerait un formidable atout pour n'importe quel club YMCA du pays. Mais ce qui m'a le plus ébahi, c'est de voir le grand nombre de pièces complètement vides.

Je voudrais donc demander au secrétaire parlementaire si le ministère des Travaux publics a eu son mot à dire dans la construction de ce complexe. En a-t-il été prévenu? Y a-t-il participé? A-t-on cherché à savoir sur combien de locataires on pouvait compter? Bref, autrement dit, le ministère des Travaux publics partage-t-il la moindre responsabilité dans la construction de ces deux tours par Petro-Canada à Calgary?

**M. Stewart:** Monsieur le président, la réponse à cette question est non. Je dirai également au député d'Ontario que la différence des coûts de financement ne s'élève qu'à 0.8 p. 100.

**M. Gray (Windsor-Ouest):** Monsieur le président, je prends la parole à ce moment-ci tout simplement pour confirmer que nous sommes manifestement disposés à faire franchir au projet de loi toutes les étapes de son étude aujourd'hui. La mesure dont nous sommes saisis vise à apporter à la Loi sur les travaux publics et à la Loi sur les concessions de terres publiques les modifications utiles que le secrétaire parlementaire a décrites. Cela dit, je n'approuve pas pour autant les propos intempestifs qu'il a tenus au début de son discours. Le projet de loi, quant à sa forme, ressemble à celui qu'avait présenté le gouvernement libéral. Encore une fois, je tiens à signaler que le nouveau gouvernement conservateur n'a rien trouvé de mieux, en ce moment crucial où il entreprend son mandat, que de présenter à la Chambre des mesures qui sont l'œuvre de son prédécesseur libéral.